

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19132946

Je

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

25 SEP. 2019

MONITEUR BELGE

DU BRABANT WALLON
Greffe

30-09-2019

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : **0894 128 776**

Dénomination

(en entier) : **Triangle Invest**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société privée à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue du Bosquet 35, 1402 Nivelles**

Objet de l'acte : démission et nomination des gérants - procuration spéciale

Extrait des résolutions à l'unanimité et par écrit de l'actionnaire unique du 20 septembre 2019:

1. L'Actionnaire unique prend connaissance des lettres de démission, et accepte la démission, avec effet immédiat à partir du 20 septembre 2019, des gérants suivants:

- monsieur Daniël Tytgat
- monsieur Eric Timperman

2. L'Actionnaire unique décide d'annuler et retirer d'une manière intégrale et avec effet immédiat à partir du 20 septembre 2019, tous les pouvoirs, procurations et mandats pour représenter ou agir au nom et pour compte de la Société (y compris, mais non limitée, les procurations relatives aux comptes bancaires de la Société), qui ont été accordé(e)s aux personnes susmentionnées dans ou en ce qui concerne la Société.

3. L'Actionnaire unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la Société, avec effet immédiat à partir du 20 septembre 2019, pour une durée indéterminée:

- Alltorq Benelux SRL (ayant Brian Green comme représentant permanent)
- monsieur Brian Green
- madame Carolyn Green

4. L' Actionnaire unique confirme que l'organe d'administration de la Société se sera composé des personnes suivantes à partir du 20 septembre 2019:

- Alltorq Benelux SRL (ayant Brian Green comme représentant permanent)
- monsieur Brian Green
- madame Carolyn Green

5. L'Actionnaire unique décide de conférer une procuration spéciale à (i) chaque gérant de la Société, ainsi qu'à (ii) Me Tom Vanraes, Me Gert Verbraeken et/ou tout autre avocat du cabinet Sherpa law, lesquels, pour l'exécution de ces présents résolutions, font élection de leur domicile à Esplanade 1/88, 1020 Laken (Bruxelles), chacun pouvant agir seul et avec pouvoir individuel de subrogation et subdélégation, au nom et pour le compte de la Société, de signer tous les documents, d'accomplir les formalités et de faire ce qui est nécessaire, qui au nom de la Société doivent être signés et/ou accomplis en exécution des résolutions prises ci-dessus, y compris, mais d'une manière non exhaustive, (a) la rédaction et signature des formulaires de publication des résolutions prises ci-dessus, et (b) le dépôt de ces formulaires de publication auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du greffe du tribunal des entreprises compétent et auprès de toute autre instance ou service public pour la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 07/10/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

1. La réunion des gérants de la Société décide à l'unanimité des voix de confier, avec effet immédiat à partir du 20 septembre 2019 et pour une durée indéterminée, une procuration spéciale à Indreva SPRL, pouvant agir individuellement et avec pouvoir individuel de subrogation et subdélégation, au nom de et pour le compte de la Société, de poser des actes suivants:

- (a) signer les offres et les soumissions pour les marchés privés ou publics;
- (b) facturer, collecter et donner quittance pour les sommes dues et payées (de quelque nature que ce soit) à la Société;
- (c) développer et commercialiser les activités, produits et services de la Société (y compris, mais sans s'y limiter, déterminer et négocier les conditions de ces activités, produits et services) au nom et pour le compte de la Société;
- (d) signer ou réceptionner tous les paquets, correspondances (journalières ou commerciales), colis, documents, expéditions et autres communications (y compris, mais pas exclusivement, signer tout accusé de réception), sous pli recommandé ou non et avec ou sans valeur monétaire;
- (e) établir et signer des connaissement, lettres des voitures, tout autre titre de transport, ainsi que les déclarations concernant les douanes (y compris, sans s'y limiter, effectuer toutes formalités à cet égard);
- (f) représenter la Société, afin de faire ce qui est nécessaire ou utile, dans tous les actes et domaines dans les organisations dont elle est membre, ou auprès de l'État, des toutes autorités fédérales, régionales, provinciales, communales ou autre, auprès des autorités fiscales, sécurité social et de droit social, de la douane, de la Poste, des entreprises d'utilité publique, de la Banque-Carrefour des Entreprises, du guichet d'entreprises, du Moniteur belge, du secrétariat social, du registre des personnes morales et de tous les autres organisations (syndical ou pas) ou services publics (y compris, mais pas exclusivement, (i) signer tous les engagements ou conventions avec ou vis-à-vis de ces autorités, administrations, services ou institutions, et (ii) demander les inscriptions et modifications auprès de ces autorités, administrations, services ou institutions);
- (g) ouvrir et fermer tous les comptes bancaires auprès d'établissements de crédit en Belgique ou à l'étranger (y compris, mais pas exclusivement, (i) signer tous les ordres de paiement (y compris, mais sans s'y limiter, payer les montant dus par la Société, en principal, intérêts et frais), (ii) enregistrer, importer et exécuter une domiciliation, (iii) exécuter toutes les opérations sur les comptes bancaires de la Société, (iv) transférer des montants du compte courant ou d'un compte bancaire de la Société à un autre compte courant ou compte bancaire de la Société, et (v) demander et consulter les informations détaillées et les soldes des comptes bancaires de la Société);
- (h) signer, émettre, accepter, endosser, négocier et/ou encaisser des chèques, virements de crédit, traites, lettres de change ou de commande et autres documents similaires;
- (i) acheter tout bien mobilier et service nécessaires ou utiles aux activités et travaux de la Société (y compris, mais pas exclusivement, signer les offres et bons de commande);
- (j) vendre tout bien mobilier et service (y compris, mais pas exclusivement, (i) dresser des factures et tous autres documents, et (ii) encaisser le prix de ces ventes);
- (k) signer, conclure et résilier des devis, offre, accords et/ou convention de n'importe quel sujet et nature (y compris, sans s'y limiter, d'achat et de vente), avec des clients et fournisseurs de la Société;
- (l) obtenir un droit d'utilisation (par le biais, entre autres, d'achat et de location) des biens meubles nécessaires ou utile pour les activités de la Société (incluant la signature des documents de commande et des factures);
- (m) conclure, signer, modifier ou résilier toute convention ou tout engagement (quel qu'en soit l'objet, la nature ou la forme, y compris, mais pas exclusivement, les contrats de crédit ou prêt) par la Société;
- (n) recruter, signer, conclure, modifier et résilier les employés de la Société ou des consultants travailleurs indépendants auprès de la Société (y compris, sans s'y limiter, (i) déterminer leurs rémunérations et autres avantages sociaux, leurs pouvoirs et toutes les autres conditions d'embauche, d'emploi et de licenciement, et (ii) signer leur lettre de démission ou licenciement);
- (o) respecter et répondre à tous engagements et toutes obligations social(e)s, fiscal(e)s, légal(e)s et contractuel(le)s;
- (p) signer, conclure et résilier des contrat d'assurance, et réaliser et traiter les requêtes dans le cadre de ces contrats, suite à l'approbation précédente par les gérants de la Société;
- (q) demander, obtenir et renouveler les licences, permis, agréments, autorisations, enregistrements ou autres approbations nécessaires à l'exploitation des activités de la Société (y compris, mais pas exclusivement, signer tous les documents connexes et la possession ou l'utilisation des actifs de la Société);
- (r) représenter la Société dans les actes judiciaires et extrajudiciaires (y compris, mais non limitée, conclure une convention de transaction, négociations et règlements, ainsi que prendre toutes les mesures conservatoires à cet égard) devant tous les personnes, tribunaux, cours, autorités et autres institutions; et
- (s) déléguer un ou plusieurs de ces pouvoirs aux membres personnel ou à d'autres personnes.

2. La réunion des gérants de la Société décide de conférer une procuration spéciale à (i) chaque gérant de la Société, ainsi qu'à (ii) Me Tom Vanraes, Me Gert Verbraeken et/ou tout autre avocat du cabinet Sherpa law, lesquels, pour l'exécution de ces présents résolutions, font élection de leur domicile à Esplanade 1/88, 1020 Laken (Bruxelles), chacun pouvant agir seul et avec pouvoir individuel de subrogation et subdélégation, au nom



et pour le compte de la Société, de signer tous les documents, d'accomplir les formalités et de faire ce qui est nécessaire, qui au nom de la Société doivent être signés et/ou accomplis en exécution des résolutions prises ci-dessus, y compris, mais d'une manière non exhaustive, (a) la rédaction et signature des formulaires de publication des résolutions prises ci-dessus, et (b) le dépôt de ces formulaires de publication auprès de la Banque Carrefour des Entreprises, auprès du greffe du tribunal des entreprises compétent et auprès de toute autre instance ou service public pour la publication aux Annexes du Moniteur belge.

Gert Verbraeken
mandataire